

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉFORME TERRITORIALE : LE PREMIER MINISTRE PREND ACTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA MONTAGNE ET ANNONCE SA PRÉSENCE AU 30^{ÈME} CONGRÈS DE L'ANEM, LE 17 OCTOBRE À CHAMBÉRY

A la veille de la présentation en Conseil des ministres des deux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales, une délégation pluraliste de l'Association Nationale des Élus de la Montagne conduite par sa Présidente Frédérique MASSAT a été reçue, mardi 17 juin, par le Premier ministre Manuel VALLS, entouré de Marylise LEBRANCHU, ministre de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique, et d'André VALLINI, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale.

Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège et Présidente de l'ANEM, accompagnée de Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, Annie GENEVARD, députée du Doubs, et Pierre HERISSON, sénateur de la Haute-Savoie, ont fait plusieurs propositions à intégrer dans les deux projets, portant sur :

1. La création d'une vice-présidence en charge de la montagne au sein des nouvelles régions et dans les intercommunalités ainsi que d'un collège des communes de montagne dans les EPCI où les communes de montagne sont minoritaires;
2. La garantie de la cohésion territoriale et de la proximité en montagne avec une structure intermédiaire entre la région et la commune permettant le maintien du département en milieu rural et montagnard ;
3. La non-opposabilité aux territoires de montagne du seuil de 20 000 habitants en matière d'intercommunalité ;
4. Le renforcement de la péréquation verticale et horizontale ainsi que de la solidarité en faveur des collectivités les plus démunies, très nombreuses en montagne.

Manuel VALLS, très attentif à ces préoccupations a apprécié positivement ces propositions en faveur de la représentation de la montagne au niveau régional et intercommunal, affirmé sa volonté de créer des dérogations au seuil de 20 000 habitants pour l'intercommunalité et de veiller au volet montagne dans les futurs contrats de plan. Il s'est déclaré très ouvert sur la structure nécessaire au maintien de la cohésion territoriale entre commune et Région.

Il a fait part de son intention de réunir un Conseil national de la montagne avant l'examen du texte sur les départements et les compétences.

Répondant à l'invitation de la présidente, le Premier ministre a répondu positivement et viendra conclure le 30^{ème} congrès de l'ANEM à Chambéry le 17 octobre prochain.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Élus de la Montagne

L'ANEM, qui célébrera son 30ème anniversaire à Chambéry en octobre prochain, se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national (article 1er de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, RUE DE BOURGOGNE - 75007 PARIS | TÉL. 33(0)1 45 22 15 13 | FAX: 33(0)1 45 22 15 26

COURRIEL : CONTACT@ANEM.ORG | WWW.ANEM.ORG

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR9132211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z